

# Conseil de développement du territoire du Grand Clermont

## Tirage au sort parmi les volontaires - Règlement

### Contexte

Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont sera composé de 100 citoyens issus de 4 modalités différentes :

- 33 citoyens sur appel à volontaires ouvert du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 16 janvier 2022 ;
- 33 citoyens tirés au sort sur listes électorales et selon des critères d'âge, de genre et de territoire pour assurer la diversité ;
- 22 citoyens issus de différentes associations et institutions sollicitées par les élus ;
- 12 citoyens désignés par les 4 territoires concernés par ce Conseil de développement (Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans).

En cas de volontaires trop nombreux (>33), un tirage au sort sur l'ensemble des personnes ayant répondu à l'appel à volontaires sera effectué pour retenir les 33 personnes qui feront partie du Conseil de développement. Le présent règlement porte sur ce tirage au sort.

### Personnes concernées par ce tirage au sort

Sont concernées par ce tirage au sort toutes les personnes ayant répondu à l'appel à volontaires pour intégrer le Conseil de développement, ouvert du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 16 janvier minuit 2022, et répondant aux critères suivants :

- Ne pas être élu communautaire ou métropolitain de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté ou Riom Limagne et Volcans
- Ne pas être élu syndical du PETR du Grand Clermont
- Être âgé de 18 ans ou plus
- Résider, étudier, travailler ou être engagé bénévolement sur le territoire du Grand Clermont

Ce tirage au sort prendra également en compte les critères suivants :

Si une association/institution a été sollicitée pour désigner un représentant, un seul autre membre (salarié ou membre du bureau) de cette même structure pourra être issu de la modalité « Appel à volontaires ». Si deux candidatures ou plus étaient soumises de la part de volontaires appartenant à la même structure, un tirage au sort serait effectué pour ne retenir qu'une candidature participant au tirage au sort final.

Si une structure n'a pas été sollicitée, seuls deux membres (salariés ou membres du bureau) d'une même structure pourront être issus de la modalité « Appel à volontaires ». Si trois candidatures ou plus étaient soumises de la part de volontaires appartenant à la même structure, un tirage au sort serait effectué pour ne retenir que deux candidatures participant au tirage au sort final.

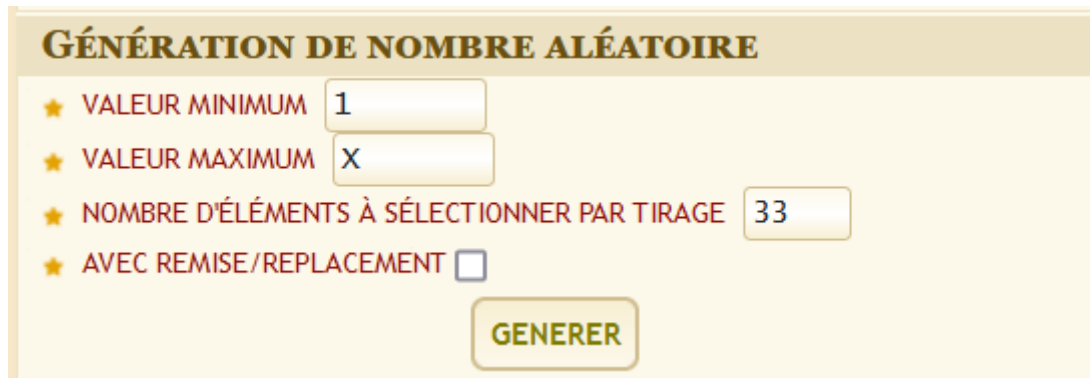
### Nombre de personnes tirées au sort

33 personnes seront tirées au sort. Chaque personne répondant aux critères ci-dessus aura la même probabilité d'être tirée au sort.

## Modalités du tirage au sort

Les personnes ayant répondu à l'appel à volontaires et répondant aux critères ci-dessus seront numérotées par ordre croissant dans l'ordre alphabétique.

Le tirage au sort sera ensuite effectué par « génération de nombre aléatoire » grâce au site <https://www.dcode.fr/tirage-au-sort>



The image shows a web interface for generating random numbers. The title is 'GÉNÉRATION DE NOMBRE ALÉATOIRE'. There are four input fields: 'VALEUR MINIMUM' with the value '1', 'VALEUR MAXIMUM' with the value 'X', 'NOMBRE D'ÉLÉMENTS À SÉLECTIONNER PAR TIRAGE' with the value '33', and 'AVEC REMISE/REPLACEMENT' with an unchecked checkbox. A 'GENERER' button is located at the bottom center.

La valeur maximum dépendra du nombre de personnes ayant répondu à l'appel à volontaires et respectant les critères ci-dessus.

33 nombres seront ainsi générés. Ces nombres seront mis en correspondance avec les numéros attribués à chaque personne. Les personnes dont les numéros correspondent aux nombres tirés au sort seront considérées comme « tirées au sort ».

## Date du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 20 janvier 2022.

## Attestation du résultat du tirage au sort

Dans la mesure du possible, ce tirage au sort se déroulera en présence d'au moins 2 élus membres de la Commission Conseil de développement du Grand Clermont.

Il sera également filmé.

## Confirmation de la part des personnes tirées au sort

Les personnes tirées au sort seront contactées par mail le lundi 24 janvier 2022 et auront jusqu'au mercredi 2 février minuit 2022 pour confirmer leur souhait d'être membre du Conseil de développement. Sans réponse de leur part, leur place sera considérée vacante.

## Tirage au sort pour liste d'attente

En plus du tirage au sort principal, 33 autres personnes seront tirées au sort pour constituer la liste d'attente en cas de désistement(s).

Ce tirage au sort suivra les mêmes modalités que le premier.

La première personne sur liste d'attente correspondra au premier nombre généré par la « génération de nombre aléatoire ». Les personnes sur liste d'attente seront informées de leur place sur liste d'attente par mail le lundi 24 janvier 2022.